



RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Mardi 30 janvier 2024 à 14h00

Locaux du SMBAA

1 boulevard du rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Arnaud DECAS, Directeur du SMBAA

Emma KETOR, Animatrice du SAGE Authion

Clara MARIE, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

Amal SEBAI, Chargée de mission hydrogéologie et hydrologie

Anastasia SELLIER, Chargée de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

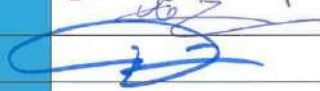
Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

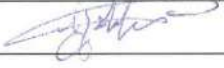
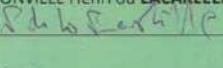
◆ ◆ ◆

21 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 30 janvier 2024, 4 pouvoirs ont été donnés – 26 votants au total sur les 53 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (11 membres présents et 1 pouvoir) – 12 votants :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy		
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la	BLANC Grégory		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien	Excusé	
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PAVILLON Jean-Paul		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Excusé	
SMBAA (VP Lathan)	RUAUTL Christian	Excusé	
SMBAA (VP Couasnon)	RABOUAN Franck	Excusé	
Angers Loire Métropole	PRONO Jean-Charles		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël	X	
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RUAUTL Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		Franck RABOUAN
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (7 membres présents et 1 pouvoir) - 8 votants :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	Gérard GODEFROY (BRESSION Dominique)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (Mathis PRIOLU ou Clément COROLLER)		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert	Excusé	
CCI Maine-et-Loire	LANDEVIN Michel		
Féd.Pêche I&L	MARQUET Daniel		
CCI Touraine	RAVEL-SIBILLOT Frédéric	Excusé	
Syndicat forestier de l'Anjou	D'OYSONVILLE Henri ou LACARELLE Jean-Marc 		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
FNE Anjou	COUVERCELLE Christian (ou Eric BOISTAULT)		Ligue Pr.Oiseaux
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	SALES Armel ou CHATARD Nicolas		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (3 membres présents et 2 pouvoirs) – 5 votants :

3ème collège 9 membres			
DREAL Centre Préfète coordonnatrice du bassin Loire-	Représenté par M. Nicolas MEYER	Excusé	
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory A l'attention de M. Simon RAIMBAUD		
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire	Monsieur Patrice LATRON Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)	Excusé	
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIOU	Présent en visio	OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE
DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		Préfète coordonnatrice de bassin
DDT 49 Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPRET ou M. DUGUE		
DDT 37	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD		
OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP	Excusé	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par Mme Tifenn BOUVET- CHOLEAU		

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :

- **La cellule d'animation du SAGE :**
 - o Arnaud DECAS (SMBAA)
 - o Emma KETOR (SAGE Authion)
 - o Clara MARIE (SAGE Authion)
 - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
- **Personnes présentes en qualité d'observateurs :**

Personnes présentes en qualité d'observateur ou d'intervenant extérieur		
STRUCTURE	NOM / PRÉNOM	SIGNATURE
PNR CAT	Pascal QUENIOT	
Département 49	Elsa LORTIE	présente en vidéo

♦ ♦ ♦

L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Introduction : vœux du Président
2. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE
3. Avis reporté : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil
4. Point d'information : PAOT de Maine et Loire 2022-2027 (Marc ANDRE Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire et François-Jacques CHENAIS DREAL Pays de la Loire)
5. Point d'information : programmation 2024 du SAGE
6. Point d'information : les vidéos sur le suivi des travaux de restauration du Couasnon
7. Point divers

♦ ♦ ♦

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE dans la rubrique documentation ou à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/7846/?tmstv=1706634903>

Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et accueille les membres de la Commission Locale de l'Eau qui se sont déplacés à Beaufort-en-Anjou et ceux présents en visioconférence.

1 Introduction : Vœux du Président

Jeannick CANTIN présente ses vœux à l'assemblée et indique être mécontent des récents changements dans les règles de financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, mettant le SMBAA dans une position délicate face à ses engagements pris sur le CTEau 2023-2025.

Patrice PÉGÉ rappelle que le CT Eau, même s'il est en cours de signature électronique et qu'il a été signé par les principaux financeurs lors du COPIL du vendredi 19 janvier 2024, a déjà un an de mis en œuvre. Il souligne que la nouvelle application juridique, au-delà des conséquences sur la dynamique du territoire, aurait pu attendre la fin du CTEau 2020-2025.

Jeannick CANTIN décline l'ordre du jour.

2 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Éric BOISTAULT s'interroge sur la mention de Madame Élodie JEANNETEAU comme représentante du SYDEVA dans le compte-rendu.

Jeannick CANTIN explique qu'effectivement sa nomination par le conseil syndical du SYDEVA est récente La cellule du SAGE est en attente de la délibération visée par la préfecture pour pouvoir demander la mise à jour de son arrêté de composition de CLE.

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	21	4	25
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	21	4	25
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 27 novembre 2024 est validé à l'unanimité, avec 25 votes.

3 Avis reporté : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil

Jeannick CANTIN informe les personnes présentes de la suspension de l'instruction du dossier d'autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil en raison du manque de complétude du dossier soulevé par le SAGE et qui aurait conduit à donner un avis défavorable.

Emma KETOR rappelle quelques éléments sur le projet, pour lequel la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a été mandaté par les pétitionnaires du projet : les Syndicats des vins de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil. Le dossier comprend 46 ouvrages dont 33 existants à régulariser et 13 dispositifs de prélèvements en projet.

Emma KETOR indique les volumes réservés par Unités de Gestion (UG). Ces volumes dépassent les volumes attribués à la lutte antigel (AUP de l'OUGC) dans les deux UG concernées. Elle informe les membres des nombreux manquements dans le dossier et du manque de visibilité entre les points existants à régulariser et les projets de prélèvements. Emma KETOR préconise également plus de visibilité sur les modalités de la clé de répartition (répartir entre les différents préleveurs pour ne pas dépasser les volumes attribués par l'OUGC).

La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire a donc pris la décision de suspendre l'instruction du dossier pour qu'il soit complété à la suite des recommandations données par le SAGE Authion et qui sont mentionnées dans le projet d'avis.

Gérard GODEFROY fait part de son mécontentement en indiquant les contraintes imposées aux vigneron quant aux volumes accordés. Il déplore l'absence de différence faite entre l'irrigation et l'aspersion. Il rappelle que 5 nuits d'aspersion correspondent aux cas les plus extrêmes. L'eau est ensuite subsistée ce qui n'engendre pas de pertes.

Jeannick CANTIN a conscience des difficultés et explique que la régularisation doit être effectuée depuis 2019. Il rajoute que le sujet du nombre de jours de prélèvements mérite plus d'éclaircissement.

Christian COUVERCELLE demande quelle est la différence de volumes par rapport à l'année dernière.

Jeannick CANTIN explique que les volumes évoluent d'une année à une autre en fonction du développement des projets.

Xavier DUPONT fait un rappel de l'historique et cite la crise de 2011 à la suite de laquelle les services de l'État ont accordé lesancements des projets d'équipements pour l'aspersion avec une régularisation a posteriori. À la suite de cet accord, une partie des viticulteurs se sont dirigés vers l'aspersion pour protéger les vignes. Or, la réglementation sur l'eau est plus importante que pour l'éolien ce qui rend les dossiers plus lourds à monter. Xavier DUPONT rejoint Jeannick CANTIN sur le fait que la régularisation doit être faite depuis 2019 et de distinguer l'existant du projet de développement. Il rajoute qu'il est prioritaire de régulariser l'existant avant de

considérer les projets qui seront à harmoniser avec les conclusions de l'étude H.M.U.C. La priorité est d'avoir un dossier complet et clarifié pour avancer sereinement.

Patrice PÉGÉ indique qu'il est impératif d'avoir de la transparence pour mieux gérer collectivement la ressource. Et rappelle qu'il faut que tout le monde soit équipé de compteurs.

Gérard GODEFROY explique que tous les viticulteurs ne sont pas encore équipés, notamment les infrastructures vieillissantes. Cependant, les nouvelles installations en sont toutes équipées.

Guy BERTIN rejoint la remarque de Patrice PÉGÉ et ajoute qu'il faut les mêmes règles partout afin de lever toutes les ambiguïtés possibles. Il insiste sur l'importance de ces compteurs et de fournir plus d'effort pour pouvoir avancer.

Gérard GODEFROY ajoute que la période critique se situe dans la deuxième quinzaine d'avril et que l'on ne peut pas imposer aux viticulteurs de ne pas protéger leurs cultures. Il est dommage de ne pas distinguer l'usage de consommation et l'usage de protection.

Jeannick CANTIN rappelle que ces demandes sont en dehors des compétences du SAGE pour le moment.

Anthony BLOURDIER explique être gêné par l'absence de distinction entre les volumes alloués à l'aspersion et les volumes alloués aux irrigants qui arrosent l'été (irrigants qui en ont besoin pour la période estivale pour leur production et les vigneron qui en ont besoin dans un objectif de protection). De plus il trouve dommageable que le taux de restitution soit passé de 90 % à 78 %.

Jean-Marc LACARELLE rappelle que la restitution dans les nappes ne se fait pas aussi facilement. Il convient de tenir compte notamment des ruissellements. Il rajoute que les prélèvements dans le Cénomaniens vont impacter la disponibilité en eau dans les cours d'eau en aval.

François-Jacques CHENAIS mentionne qu'il n'y a pas de consensus sur le taux de substitution. Jeannick CANTIN répond que le taux de substitution de 78% est proposé par la DDT de l'Indre-et-Loire en se basant sur une étude scientifique.

Jeannick CANTIN décline le calendrier prévisionnel et explique que les services de l'État devraient réinstruire le dossier d'ici début mars. La prochaine CLE aura donc lieu fin mars pour répondre à ce sujet.

Guy BERTIN demande de rapporter dans le dossier la nécessité d'installer des compteurs.

Arnaud DECAS précise que les services de l'Etat ont affirmé que l'ensemble des projets (existants et nouveaux) devront avoir des compteurs.

4 Point d'information : PAOT de Maine et Loire 2022-2027

Emma KETOR introduit Marc ANDRÉ (Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire) et François-Jacques CHENAIS (DREAL Pays de la Loire) pour présenter le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027 du Maine-et-Loire.

Marc ANDRÉ indique que ce document transpose le cadre européen en actions de gestion et de protection des eaux continentales et souterraines, par grands cycles de 6 ans. Ce document se fonde sur l'état des lieux des eaux du SDAGE et les pressions qui conduisent au mauvais état des

eaux, il est construit sur deux grands axes : la stratégie et les moyens opérationnels. Au niveau du département et des SAGE cela va permettre de définir des mesures localement incarnées par un maître d'ouvrage et un financeur.

Marc ANDRÉ présente le volet stratégique :

- Travail sur 10 masses d'eau prioritaires à l'échelle du département (sur le bassin versant de l'Authion, deux masses d'eau prioritaires : la Riverolle et le Couasnon Amont)
- Une approche par grandes thématiques stratégiques (continuité, milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative et assainissement)
- Une réponse à des pressions significatives (micropolluants, hydrologie, morphologie, continuité, pesticides, nitrates et phosphore diffus)

Guy BERTIN demande quelles sont les pressions significatives du bassin de l'Authion.

François-Jacques CHENAIS indique que les pressions les plus importantes sur le bassin de l'Authion sont la continuité et les pesticides qui sont au-dessus des pressions moyennes du département. Il précise que la pression quantitative est également forte sur le territoire, comme à l'échelle départementale.

Patrice PÉGÉ demande quelle est l'enveloppe financière associée au PAOT

Marc ANDRÉ explique que le chiffrage avait été réalisé pour le premier PAOT mais qui reste un chiffrage théorique. Il rappelle que le PAOT n'est pas un outil de financement mais bien un outil d'aide à la décision dans la construction des CT Eau et la priorisation des actions. Il rajoute que le financeur principal est l'Agence de l'Eau.

François-Jacques CHENAIS présente le volet opérationnel.

Patrice DE LA BASTILLE demande s'il y a une étude sur les liens entre les travaux de restauration de la continuité écologiques et les nappes souterraines. Il rajoute qu'il y a plusieurs actions sur le milieu superficiel mais sans des études sur les impacts de ces travaux sur les ressources en eau souterraines.

Arnaud DECAS explique que côté SMBA, l'installation de piézomètres et leur automatisation depuis 2020 rendent possible l'appréciation de l'impact des travaux sur les nappes. Il rappelle toutefois la nécessité de disposer d'un recul suffisant pour tirer des conclusions (plusieurs années de données avant travaux). Il cite l'exemple de travaux de suppression de 3 clapets sur le Lathan où des piézomètres ont été implantés 6 mois auparavant et ont permis d'observer une remontée de la nappe de 20 cm quelques jours après les travaux (sans pluviométrie). Ces données sont précieuses (malgré un manque de recul non négligeable) pour connaître l'impact des travaux sur la recharge des nappes.

Emma KETOR présente les liens entre le PAOT et le CTEau expliquant que dès la mise en place de la stratégie du contrat, il y a eu la volonté d'inclure le PAOT dans la priorisation géographique des actions. On retrouve les deux masses d'eau prioritaires (Couasnon Amont et Riverolle) et l'axe (aval du Couasnon et de l'Authion) classé en liste 2.

Arnaud DECAS présente les actions concrètes sur les masses d'eau prioritaires, à savoir :

- L'étude pour la restauration de la continuité au droit du répartiteur de Baugé avec un objectif de travaux en 2025

- Les travaux de restauration morphologique et écologique du Couasnon à Chavaignes menés en 2022
- Les travaux de reconversion d'une peupleraie en boisement alluvial au droit du Couasnon à Pontigné effectués en 2021 et 2022.
- Les travaux de restauration écologique de l'Altrée à Saint-Martin d'Arcé finalisés en 2022.
- Les travaux de continuité sur la Riverolle effectués et en projet (Moque-Serge)

Emma KETOR présente le volet continuité avec l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique portée par le SYDEVA. *Guy BERTIN ajoute que l'étude est lancée avec, selon les ouvrages, des projets de contournement ou de franchissement. Il ajoute que le marché est en cours de rédaction.*

Emma KETOR présente le volet captages prioritaires dont les actions sont portées par deux maîtres d'ouvrages extérieurs : la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Jérôme HARRAULT explique qu'il y a un travail avec la chambre d'agriculture sur le cahier des charges à mettre en place car il n'y a pas de maîtrise avec les agriculteurs pour travailler sur l'amélioration des pratiques culturales. Il y a une méconnaissance des terrains sur le secteur. Certains terrains ont été acquis grâce à un travail partenarial avec la SAFER.

Jean-Marc LACARELLE pose la question du devenir des terres récupérées.

Jérôme HARRAULT indique que les cultures raisonnées sont privilégiées.

Emma KETOR présente le volet quantitatif avec l'étude HMUC et laisse la parole à Amal SEBAI en charge du suivi de l'action.

Amal SEBAI indique que cette étude comporte 4 phases et l'on se situe actuellement en phase 3. Selon le calendrier envoyé par le bureau d'étude, les résultats des volumes prélevables devraient être délivrés pour la fin février 2024 pour le superficiel et en mars 2024 pour le souterrain. S'en suivra un COPIL et un COTECH pour discuter des résultats.

Éric BOISTAULT s'interroge sur l'état d'avancement de l'étude

Arnaud DECAS explique que les échanges avec le bureau d'étude se sont améliorés depuis quelques semaines mais que les particularités du bassin de l'Authion rendent cette étude complexe, aussi bien en superficiel qu'en souterrain.

Jean-Marc LACARELLE demande ce qu'il en est de l'étude du BRGM.

Amal SEBAI explique qu'il s'agit de l'étude de définition d'un réseau piézométrique de référence. Au cours de cette étude, des niveaux piézométriques statistiques ont été calculés pour différents indicateurs piézométriques. Les résultats de cette étude sont actuellement utilisés par le bureau d'études SETEC pour calculer les seuils de gestion souterrains et les niveaux de piézométrie objective d'étiage (POE).

5 Point d'information : programmation 2024 du SAGE

L'équipe de la cellule d'animation du SAGE présente tour à tour sa programmation 2024.

Amal SEBAI, chargée de mission Hydrologie et Hydrogéologie commence par présenter ses missions. Amal SEBAI informe notamment de l'achat en 2024 de 20 nouvelles sondes autonomes qui seront installées sur des piézomètres existants et de l'achat de 10 échelles limnimétriques.

Patrice PÉGÉ questionne Amal SEBAI sur le nombre de piézomètres suivis dans le bassin ?

Amal SEBAI explique que 80 piézomètres sont suivis dont 20 équipés de sondes autonomes (permettant des mesures journalières en continu) auquel s'ajoutent également les 16 piézomètres du BRGM présents sur le bassin.

Emma KETOR excuse l'absence d'Anastasia SELLIER, animatrice de la reconquête de la ressource et présente ses missions.

Jeannick CANTIN souhaite préciser techniquement ses propos d'introduction et laisse la parole à Arnaud DECAS pour expliquer la situation.

Arnaud DECAS explique que le CTEau 2020-2025 et les deux programmes d'actions associés (1^{ère} 2020-2022 et 2^{ème} tranche 2023-2025) présentent des montages spécifiques selon les actions. Il précise que les actions, portés par le SMBAA, pour lesquelles les montages financiers intègrent des tiers (structures prenant tout ou partie de l'autofinancement de l'action) n'étaient pas valables juridiquement (notamment pour les tiers étant également prestataires de l'action). En effet, l'AELB considère comme un trop perçu la part de subvention qui s'appuie sur le montant reversé par le prestataire. Il souligne que plusieurs syndicats de rivière sont concernés, bien que cette pratique soit en place depuis quelques années.

Jeannick CANTIN et Arnaud DECAS tiennent à informer les membres de la CLE du maintien des bonnes relations partenariales entre les équipes techniques de l'AELB et du SMBAA dont la décision ne peut leur être imputée.

Jeannick CANTIN déplore un risque non négligeable de perte de dynamique en pleine mise en œuvre du CT Eau qui a été longuement recherchée, notamment à la vue des difficultés de mobilisation et d'intégration des différents acteurs dans une telle démarche. et craint ce changement de stratégie en plein milieu du CT Eau.

Xavier DUPONT rappelle que l'Agence de l'Eau finance l'étude HMUC sur le bassin de l'Authion qu'à seulement 80% contre 100 % pour les autres études HMUC.

Compléments apportés par Pascal BONIOU post-réunion :

L'étude HMUC n'a effectivement pas été financée à 100%, mais à 70% conformément aux modalités de l'AELB, car lors du lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'État en complément des financements existant par l'AELB, l'étude HMUC Authion était déjà engagée (marché signé, travail lancé du bureau d'études).

Il est à préciser que sur cette thématique Gestion quantitative, l'AELB cofinance malgré tout beaucoup de choses outre l'étude HMUC. En voici un rapide récapitulatif (taux de 50% à 100%) :

- Révision de l'étude Volumes Prélevable du SAGE Authion - HMUC : 70% AELB, 280 000 € d'étude prévus
- Étude HMUC - Qualification des échanges Nappes-Rivières - BV Authion : 100% AELB + AMI État, 105 600 € d'étude prévus
- Détermination d'une réseau piézométrique et automatisation du suivi - BV Authion : 50% AELB, 66 840 € d'étude
- Acquisition d'un courantomètre et échelles limnimétriques : 70% AELB, 10 000 € prévus
- Fiabilisation du suivi des nappes avec sondes piézométriques automatiques (49, 37) : 50% AELB, 18 323 € prévus
- Création de piézomètres (49, 37) : 50% AELB, 120 000 € prévus

Clara MARIE présente les missions du poste de chargée de communication et décline des éléments du plan de communication. Elle présente également les actions en lien avec le volet sensibilisation et celles inscrites au CTEau : la maquette du bassin versant et l'organisation d'une semaine de l'eau et du changement climatique la dernière semaine de mars 2024.

Emma KETOR présente les missions d'animatrice du SAGE et du CTEau, poste qu'elle occupe en l'absence d'Auriane LEYMARIE, jusqu'en juin 2024. Elle précise avoir gardé quelques missions sur le volet SIG/ gestion de bases de données, à savoir l'acquisition des outils IPA et SYSMA développés par la Sèvre Nantaise.

6 Point d'information : les vidéos sur le suivi des travaux de restauration du Couasnon

Clara MARIE présente la série de vidéos sur les travaux de restauration du Couasnon publiés entre octobre et novembre 2023. Elle précise que ces vidéos, au format très court seront accompagnées d'une vidéo plus globale, qui sortira au printemps/ été 2024.

Clara MARIE informe les membres de l'achat d'un drone dans l'objectif de réaliser plus régulièrement du contenu vidéo.

Arnaud DECAS précise que le cout de l'achat s'élève à 1200 € et permettra de gagner en flexibilité pour la réalisation de prises de vues.

7 POINTS DIVERS

Jeannick CANTIN informe les membres de prochaine CLE.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

Séance plénière de la CLE :

Fin mars 2024

Les prochains points à aborder sont les suivants :

- L'avis relatif à la demande d'autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)
- La stratégie d'avenir du bassin de l'Authion (SYDEVA)
- 7^{ème} Plan d'Actions Régionales (PAR) Nitrates (Jean-François CHENAIS, DREAL PDL)
- Réforme des SAGE (François-Jacques CHENAIS, DREAL Pays-de-la-Loire)

Guy BERTIN précise, au sujet de la stratégie d'avenir du bassin de l'Authion, qu'il est temps de commencer à travailler collectivement sur une stratégie partagée par tous les acteurs afin de s'adapter au changement climatique. Ce projet est soutenu par le fond vert.

Pierre-Noël MEIGNAN explique avoir passé la journée avec des agriculteurs dans le cadre de la mobilisation de ces derniers, les agriculteurs sont agacés pour qui les choses ne vont pas assez vite. Il insiste sur l'importance d'impliquer les jeunes agriculteurs dans les projets de territoire pour qu'ils se saisissent du sujet et que les solutions pour l'avenir soient abordées collectivement.

Anthony BLOURDIER est inquiet quant aux futures conclusions de l'étude H.M.U.C. Il insiste sur l'importance de la communication dans la présentation des résultats de cette études aux jeunes agriculteurs.

Éric BOISTAULT soulève un point de vigilance à avoir sur les messages à faire passer sur l'état de la ressource, en particulier souterraine.



Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion, Jeannick CANTIN

